



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 68299

## Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le non-remboursement des contrôles de Mitotane. Le Mitotane est prescrit dans le cadre de pathologies particulièrement graves. Celui-ci pour être efficace doit être présent dans le sang dans une fourchette de concentration déterminée. Sa régulation étant fonction de chaque individu, des contrôles réguliers s'avèrent nécessaires. Or, suite à une récente décision, il semblerait que ces contrôles ne fassent plus l'objet de remboursements de la part de la sécurité sociale. Dès lors, compte tenu de l'extrême gravité des pathologies traitées par cette molécule, elle lui demande quelles sont ses intentions sur ce sujet et s'il entend autoriser de nouveau le remboursement de ces actes de contrôle.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Génisson](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68299

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2005, page 6398